

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 11 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 11 septembre le conseil municipal de LE COURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HOUEIX Raymond, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice 15.
Nombre de présents 12
Nombre de votants 12
Date de la convocation 4 septembre 2018.

PRESENTS HOUEIX Raymond TRIBALLIER Joël BROHAN Hervé
LUHERNE Daniel ALIO LE DOUARIN Véronique
HALLIER Cécile MOREL Johanna
CORFMAT Jean-Pierre RETO Hubert
LE COURTOIS Anthony LE BRUN Olivier FERRAND Jacky

ABSENTS

EXCUSES LABEUR Chantal. TRIBALLIER Stéphanie LE FEUVRE Laëtitia

NON EXCUSES

Désignation du secrétaire de séance . ALIO LE DOUARIN Véronique

Monsieur le maire énonce l'ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la séance du 28 juin 2018
- Approbation de l'ordre du jour. Désignation du secrétaire de séance.
- Restaurant scolaire (pré-étude aménagement)
- Personnel communal
 - o Service scolaire
- Tarifs communaux (caverne)
- Déclaration d'aliéner
- Frelons asiatiques
- Courriers divers
- Questions diverses.

Proposition de rajout :

- TABLES ET BANCS
- LE NUMERIQUE A L'ECOLE
- ACHAT PAR MONSIEUR LE MAIRE

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour et les objets complémentaires énumérés par Monsieur Le Maire.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 JUIN 2018

Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil s'ils approuvent le compte rendu du 28 juin 2018 qui leur a été transmis avec la convocation, ou s'ils ont des remarques à apporter.

Après en avoir délibéré, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents

Monsieur Eugène Gabard

Monsieur Le maire informe le conseil municipal que Monsieur Eugène Gabard est décédé le 30 juin dernier.

Il rappelle qu'Eugène a participé activement à la vie des associations, et qu'il a été conseiller municipal pendant trois mandats.

A sa mémoire monsieur le Maire demande que soit observée une minute de silence.

Chacun se lève et observe une minute de silence en hommage d'Eugène Gabard.

Restaurant scolaire

D 2018 09 11 01

Après l'inscription des enfants au restaurant scolaire il s'est avéré que la salle était trop petite pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions, il a été décidé de retirer un panneau de la cloison modulable, pour agrandir le restaurant scolaire vers la salle de motricité.

Cette solution ne peut être pérenne, des travaux d'agrandissement s'imposent Monsieur Le Maire propose d'effectuer une pré-étude d'aménagement.

Après délibération le conseil municipal

- décide d'effectuer la pré-étude
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette décision

Personnel communal

o Service scolaire

- D 2018 09 11 02

L'ouverture de la 4^{ème} classe et le départ de l'agent chargé de la restauration scolaire, et le départ de l'agent en contrat d'avenir permettent de revoir l'ensemble des tâches du personnel au service des enfants, et à l'entretien des locaux.

Monsieur le Maire propose la

Création d'un poste d'adjoint technique pour le ménage à 16 heures hebdomadaire

Création de deux postes d'agent d'animation à temps complet

Après délibération il est décidé à l'unanimité des membres présents de :

- créer 2 postes d'agent d'animation à temps complet
- créer 1 poste d'adjoint technique à temps non complet de 16 heures par semaine.
- Modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe;
- Inscrire les crédits prévus à cet effet au budget principal de la commune, chapitre 012.article 6411.

Le comité technique devant être consulter pour supprimer les postes vacants.

Monsieur Le Maire est chargé de demander la suppression des postes d'agent d'animation de 29 heures hebdomadaire

Et de celui 12.50 heures hebdomadaire

Les taches seront ainsi effectuées à partir du premier décembre 2018
Sachant que pour un poste à temps plein le nombre d'heures annuel est de 1593heures

Pour le poste d'ATSEM à temps plein

Chaque jour scolarisé

De 7heures à 8h50	Garderie
De 8h50 à 12h	Classe
De 12h à 12h45	Cantine
De 12h45 à 13h05	pause
De 13h05 à 17h	Préparation de la sieste Surveillance de la sieste Classe
De 17h00 à 17h15	Entretien du linge

Ce qui fera pour l'année scolaire un total de 1576 heures réparties ainsi :

- 1476 heures réalisées les lundi mardi jeudi et vendredi scolarisés
- 96 heures de ménage aux vacances scolaires
- 4 heures pour l'entretien du linge

Pour le premier poste d'agent d'animation à temps plein

Chaque jour scolarisé

De 8h00 à 8h50	Garderie
De 8h50 à 11h	Commandes des repas à Convivio Classe
De 11h à 13h40	Cantine
De 13h40 à 14h00	Pause
De 14h00 à 15h30	Cantine
De 15h30 à 16h30	Classe
De 16h30 à 18 h00	Garderie

Ce qui fera pour l'année scolaire un total de 1580 heures réparties ainsi :

- 1440 heures réalisées les lundi mardi jeudi et vendredi scolarisés
- 96 heures de ménage aux vacances scolaires
- 44 heures pour le ménage de la salle de Priziac (4heures par mois x11)

Pour le second poste d'agent d'animation à temps plein

Chaque jour scolarisé

De 11h45 à 13h00	Cantine
De 13h00 à 13h20	Surveillance de la cour
De 13h20 à 13h40	Pause
De 13h40 à 16h30	Cantine
De 16h30 à 20 h00	Garderie

Ce qui fera pour l'année scolaire un total de 1588 heures réparties ainsi :

- 1188 heures réalisées les lundi mardi jeudi et vendredi scolarisés
- 96 heures de ménage aux vacances scolaires
- 44 heures pour le ménage de la salle de Priziac (4heures par mois x11)
- 36 heures pour la direction de la garderie
- 188 heures pour la médiathèque
- 36 heures pour la ludothèque

Pour le poste d'agent technique au ménage

Chaque jour scolarisé
De 16h30 à 19h30 Ménage école
A chaque vacances 16 heures de ménage

Chaque semaine le ménage de la mairie et de la médiathèque (à compter du 5 novembre 2018)
1 fois par semaine le ménage à l'étage de la garderie
1 fois par semaine le ménage des wc publics

Ce qui fera pour l'année scolaire un total de 728.50 heures réparties ainsi :

- 432 heures réalisées les lundi mardi jeudi et vendredi scolarisés (12h x 36 semaines)
- 96 heures de ménage aux vacances scolaires (8h x 12 jours)
- 141 heures de ménage à la mairie et à la médiathèque (3 heures x 47 semaines)
- 36 heures de ménage de la salle à l'étage de la garderie (1heure x 36 semaines scolarisées)
- 23.50 heures de ménage aux WC publics (1/2heure x 47 semaines)

La durée hebdomadaire de service pour ce poste sera donc de 16 heures lissées sur l'année.

TARIFS COMMUNAUX D 2018 09 11 03

Après avoir pris connaissance des tarifs pratiqués par délibération du 7 décembre 2015, le conseil municipal décide

- de maintenir les tarifs
- de créer le tarif concernant les Concessions Cavurnes comme suit

CONCESSIONS CAVURNES	Tarifs Retenus
10 ans	80 €
20 ans	160 €
30 ans	240 €
Participation à la première ouverture	400 €

Monsieur Le Maire est chargé d'appliquer ces nouveaux tarifs immédiatement.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER POUR LA PARCELLE BATIE ZK 65 rue du four D 2018 09 11 04

Maître VIVIEN d'Elven a déposé une déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle ZK 65 sise rue du four.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de ne pas préempter.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER POUR LA PARCELLE BATIE ZK 99 5 impasse des martinets. D 2018 09 11 05

Maître BOUTIN de Vannes a déposé une déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle ZK 99 sise 5, impasse des Martinets.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de ne pas préempter.

FRELONS ASIATIQUES D 2018 09 11 06

Par délibération du 28 juin il avait été décidé de reconduire la prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques.

Malgré la communication un couple de Coursiens a fait appel à une entreprise au lieu de contacter la mairie.

Après coup, ils apprennent que la mairie prend en charge la destruction et demandent la participation financière à la commune.

Monsieur le Maire interroge les élus présents sur la réponse à apporter à ces administrés
Après délibération il est décidé l'unanimité

- Pour cette fois de reverser la somme de 40 € contre la facture et le RIB de l'administré.

- Pour les prochains appels prévenant de la présence d'un nid de frelons asiatique, le secrétariat devra

- informer le demandeur de la convention avec l'association Centre Bretagne Sauvegarde de l'Abeille Bretonne, et donner les coordonnées de leur représentant à LE COURS.

- Préciser qu'ils gardent la possibilité d'appeler une autre société mais dans ce cas la commune ne participera pas financièrement.

LE NUMERIQUE A L'ECOLE D 2018 09 11 07

Dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, l'Etat reconduit en 2018 l'appel à projets « écoles numériques innovantes et ruralité » destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles des communes de moins de 2000 habitants. La déclaration d'intention pour répondre à cet appel à projets est à adresser pour le 15 septembre.

Après délibération, il est décidé à l'unanimité de prévoir un investissement numérique d'un montant maxi de 10 000 €.

Monsieur Le Maire est chargé d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

TABLES ET BANCS D 2018 09 11 08

Monsieur Le Maire propose que 5 tables et 10 bancs soient commandés

Le conseil décide à l'unanimité

- De commander 5 tables et 10 bancs

ACHATS DIRECTEMENT PAR MONSIEUR LE MAIRE D 2018 09 11 09

Afin de bénéficier de prix moins conséquents pour l'achat de matériels, Monsieur Le Maire propose d'acquérir directement certains appareils avec ses fonds propres. Il serait ensuite remboursé par virement administratif de la Mairie.

Dernièrement l'achat d'un visualiseur USB pour la classe maternelle a été commandé sur Amazon.fr, pour le prix de 209.90€.

Un des fournisseurs habituels le proposait à 298.80€.

Après délibération, il est décidé à l'unanimité :

- de rembourser le visualiseur USB à Monsieur Le Maire

- d'autoriser Monsieur Le Maire Raymond HOUEIX à acheter des appareils pour la commune et de se faire rembourser par la suite à hauteur de 2 500 € maximum.

L'ordre du jour étant clos, on fixe la date de la prochaine réunion

Ce sera le mardi 30 octobre 2018.

La séance est levée